

STOCKTAKING : Thème « Benefits to communities »

Bruno Rajaspera, Daniela Raik, Hanta Ravololonanahary, Tom Erdman, Martin Nicoll, Lala Jean Rakotoniaina, Tiana Ramahaleo, Michel Randriambololona, Jean Jacques Jaozandry, Fara Lala Razafy, Paul Raonintsoa, Patrick Ranjatson

Abstract

Madagascar est un pays d'une biodiversité exceptionnelle qui est également menacée par diverses pressions et phénomènes de dégradations, liés essentiellement à la pauvreté en milieu rural. Pour y faire face, le gouvernement malgache s'est engagé à tripler la superficie de ses aires protégées, un engagement qui figure comme une des priorités définies dans la feuille de route pour le développement du pays : le MAP. L'hypothèse de base est que la conservation à travers les aires protégées, apporte des bénéfices aux communautés et contribue au développement local et national.

Le présent article se propose d'analyser les impacts tant économiques, sociales, qu'écologiques de la conservation à travers les diverses approches adoptées en matière de gestion des ressources naturelles dans le but de maximiser les bénéfices aux populations locales.

L'analyse montre dans quelle mesure ces bénéfices répondent ou ne répondent pas réellement aux besoins, aux attentes des communautés, pour pouvoir contribuer au développement local ; et voir les limites et les contraintes y afférentes.

Pour mieux répondre à ces attentes et couvrir les besoins d'une manière effective, il y a lieu de développer des synergies avec d'autres programmes d'une part, mais aussi d'orienter les attentes par rapport aux moyens disponibles d'autre part. Le rôle de l'Etat est primordial dans le partenariat et le levier de fonds pour assurer le développement des zones enclavées.

1. Introduction

L'intérêt de la conservation de la biodiversité à Madagascar a depuis un certain temps préoccupé l'opinion internationale, préoccupation, se traduisant par l'affluence des financements pour la conservation. Les initiatives de conservation ont jusqu'à présent connu des résultats plus ou moins encourageants, traduisant une efficacité assez variable selon le cas. Toutefois, le phénomène de dégradation est réel et lié aux actions anthropiques.

Face à cela, le gouvernement malgache contribue à la facilitation des initiatives de conservation par un renforcement de la volonté politique. Les efforts de l'Etat malgache ont été particulièrement soutenus durant la dernière décennie, à commencer par les renouvellements des politiques publiques environnementales, incluant la nouvelle politique forestière, la loi forestière et les textes environnementaux. Dernièrement, deux faits marquants sont à relever, d'une part la déclaration du Président de la République de Madagascar concernant sa détermination à tripler la superficie des aires protégées lors du V^{ème} Congrès des Parcs à Durban en Septembre 2003, et d'autre part la traduction de cette déclaration dans la feuille de route pour le développement à Madagascar qu'est le « Madagascar Action Plan » ou MAP. Actuellement, on a mis en place le Système des Aires Protégées de Madagascar ou SAPM regroupant toute une gamme de catégories et types de gouvernance s'adaptant plus aux réalités locales.

A l'échelle locale, les efforts de conservation doivent s'harmoniser avec la satisfaction des besoins vitaux des populations riveraines des ressources à conserver. A l'heure actuelle, ces dernières sont de plus en plus dépendantes des ressources naturelles. Dans un contexte de paupérisation croissante, les communautés usagères ne perçoivent guère la conservation

comme une priorité. On peut en effet placer les attentes des communautés rurales pour le développement dans quelques catégories, respectivement « écologique », « économique », « social », et « culturel ». En général, la plupart des attentes tombent dans les catégories social ou économique¹. Un certain nombre d'attentes liées à l'environnement sont notées tandis que très peu des attentes peuvent être classées sous la rubrique culturelle. Les priorités de la population sont clairement liées au développement social et économique. Le plus grand nombre des attentes tournent autour de l'infrastructure : réhabilitation ou construction des centres de santé, écoles, églises, marchés, bureaux pour les communes et Fokontany, barrages pour la riziculture irriguée, adduction d'eau potable, et routes et pistes pour la désenclavement². Ces attentes sont plutôt sociales, mais certaines (comme la désenclavement) sont liées au développement économique. L'éducation est aussi et souvent parmi les trois premières priorités. Un autre groupe des priorités tourne autour de la production agricole et la commercialisation : encadrement technique et vulgarisation agricole, paquets des techniques améliorées, développement des cultures de rente, transformation des produits agricoles et arrivée des collecteurs dans les zones rurales. La production agricole est liée à une bonne gestion des ressources naturelles, surtout la gestion du sol et de l'eau ; ces priorités sont donc aussi associées avec l'environnement. Les attentes purement environnementales sont mentionnées souvent parmi la cinquième à dixième priorité. On peut citer l'augmentation de la couverture forestière, le reboisement, la conservation ou la protection de la forêt existante et le transfert de gestion des ressources forestières³.

Ainsi, au niveau local, d'une part, la conservation n'est pas une priorité pour le développement mais, d'autre part, elle ne peut se passer totalement des questions de développement social et économique. Dans ces conditions, les questions suivantes sont justifiées :

« Quels sont les bénéfices apportés par la conservation ? Dans quelle mesure ces bénéfices répondent-ils aux attentes des communautés, et contribuent-ils au développement local ? Quelles leçons peut-on en tirer pour orienter le développement du Système des Aires Protégées à Madagascar »

Cet article aborde la question récurrente et non moins cruciale de la possibilité de concilier le bien être des populations usagères et riveraines des forêts et la conservation.

La finalité est de contribuer à la recherche de solutions pour harmoniser l'extension des aires protégées et le développement local, notamment en tenant compte des besoins de populations locales usagères.

Cet article proposera tout d'abord une revue des approches existantes liant bénéfices aux communautés et conservation. Par la suite, il sera proposé une analyse des paramètres importants influant ces liens en s'inspirant de constats empiriques et des réflexions communes menées par les acteurs de la conservation et les communautés ; puis, des recommandations pour tous les acteurs souhaitant motiver les communautés locales à conserver la biodiversité par l'intermédiaire des bénéfices reçus.

¹ Programme ERI Toamasina, 2006a ; *ibid.* 2006b ; *ibid.* 2006c ; *ibid.* 2007a *ibid.* 2007b.

² *ibid.*

³ *ibid.*

2. Les approches

La diversité et la complexité des contextes locaux à Madagascar ont inspiré des approches diversifiées parfois originales pour rechercher les bénéfices incitant à la conservation à Madagascar. Ci-dessous, une description de quelques approches sur le terrain permettant d'appréhender l'analyse des liens entre les bénéfices aux communautés et la conservation. Il faut noter que les cas cités ici ne sont pas exhaustifs pour Madagascar car ce sont seulement les cas où interviennent les parties impliquées dans le présent papier. La localisation de ces différentes approches est illustrée dans la carte ci-dessous.

a. Les bénéfices à travers le concours de Suivi Ecologique Participatif (SEP) et les « Contrats de Conservation » :

Le concours de Suivi Ecologique Participatif consiste à impliquer les communautés locales dans le suivi de « l'état de la santé de la biodiversité ». Cette approche est menée par différents acteurs dans des sites et écosystèmes variés. Chaque écosystème concerné a ses spécificités en termes de richesse de biodiversité. Dans la forêt dense humide de basse altitude, en bordure d'aires protégées en cours de création, soit dans les communes de Maroseranana et d'Ambohimanana pour le district de Brickaville et la commune de Vondrozo, district de Vondrozo qui abritent des espèces de lémuriens endémiques et menacées. Cette approche a été également menée dans le lac Alaotra, un écosystème riche en oiseaux d'eau et poissons ainsi que dans la forêt dense sèche du Menabe Central.

La finalité de ce projet est d'obtenir une responsabilisation des populations environnantes de ces zones sensibles, en faveur de la conservation. En revanche, ce concours permettrait aux communautés participantes de percevoir des primes en fin d'exercice, se traduisant par des microprojets comme réponses directes aux problématiques de leur village. En parallèle, ces mêmes communautés se sont engagées à mener des actions de conservation d'une manière formelle à travers des conventions dites « contrats de conservation ». Ces actions de conservation seront rémunérées soit sous la forme de paiements directs, notamment pour les patrouilles de surveillance, soit sous formes d'autres bénéfices en nature définis par ces communautés mêmes.

b. L'approche intégrée « Santé, Population et Environnement » ou SPE

L'approche intégrée de Santé Population et Environnement est mise en œuvre par Conservation International essentiellement dans des zones périphériques du Parc National de Zahamena dans le district de Vavatenina et d'Ambatondrazaka et de celui d'Andasibe-Mantadia dans le District de Moramanga; en bordure de forêts de basse altitude dans la commune de Maroseranana, district de Brickaville ; et aussi par WWF dans la Région de l'Anosy.

Ce projet vise à assurer le lien entre la conservation de la biodiversité et le bien-être humain à travers des appuis pour une meilleure gestion des ressources naturelles.

Les activités liées à la santé consistent à promouvoir l'accès des populations enclavées aux méthodes de planification familiale et de santé reproductive, à mener des campagnes de vaccination et de déparasitage. Celles relatives à la population sont axées à la promotion d'activités génératrices de revenus telles que la pisciculture et les techniques agricoles améliorées ainsi que les microcrédits ruraux. Les activités sur l'environnement sont focalisées sur la gestion des ressources naturelles et la restauration par des essences autochtones.

c. Le projet « Ecotourisme » suivant l'approche « chaîne de valeurs »

L'écotourisme connaît actuellement un essor considérable avec le développement du tourisme à Madagascar lié à la préservation de l'environnement. Cela se traduit d'une part par le développement institutionnel du secteur à savoir l'existence d'un service spécifique au sein du Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts et du Tourisme, la mise en place d'un cadre légal spécifique ; et d'autre part par la multiplication des sites et infrastructures écotouristiques dans le pays.

Le projet Ecotourisme développé par Conservation International dans le Menabe central et le corridor Ankeniheny-Zahamena consiste à augmenter la compétitivité des petites et micro-entreprises dans le domaine du tourisme en s'assurant que les communautés locales autour de ces aires protégées puissent retirer des bénéfices durables de la conservation. L'approche adoptée dite « chaîne de valeurs » vise en une série d'analyses d'opportunités et de contraintes du secteur tourisme dans une zone donnée afin d'aboutir à une stratégie à travers laquelle l'implication des communautés et le partage des bénéfices sont assurés.

d. L'approche « NODE »

Conservation International a mis en place un système de petites subventions destinées à appuyer les populations riveraines des nouvelles aires protégées à travers l'approche dite « NODE ». Cette approche « NODE » vise à décentraliser le plus possible l'utilisation de fonds/petites subventions destinées à être gérées par les acteurs locaux afin d'aider les populations locales à mettre en œuvre des initiatives de conservation et de développement.

Le financement et le suivi des initiatives locales éligibles dans le cadre du projet est assuré par ces organisations relais ou NODEs et les deux parties sont liées par un contrat de subvention. .

e. Les transferts de gestion

Depuis le début du Programme Environnemental phase 2, le processus de transfert de gestion des ressources naturelles aux communautés a pris de l'ampleur dans le pays. Il s'agit d'un transfert du droit de gérer les ressources au bénéfice des communautés avoisinantes de ces ressources naturelles. L'objectif principal en est la gestion durable des ressources tout en responsabilisant et en procurant des bénéfices aux communautés locales. Le transfert de gestion est une approche adoptée par plusieurs acteurs de conservation et de développement du programme environnemental et qui se retrouve presque dans tous les massifs forestiers du pays (voir carte ci-joint).

f. La restauration forestière intégrant les populations locales : cas du projet TAMS

TAMS ou « Tetik'Asa Mampody Savoka » est un projet de restauration forestière gérée par l'ANAE situé en périphérie du Parc National Andasibe-Mantadia. L'objectif du projet est de restaurer des zones dégradées pour assurer la connectivité des fragments de forêts suivant une approche participative impliquant les populations locales, tout en adhérant au processus de vente de crédits de Carbone suivant le mécanisme de développement propre tel défini par le protocole de Kyoto. Cette approche s'accompagne d'activités de développement durable pour les populations riveraines, visant à réduire les pressions sur les forêts.

Après une identification participative des alternatives de développement, des sites de démonstration sont implantés dans les villages d'intervention pour renforcer la vulgarisation des alternatives techniques à apporter, notamment dans le cadre de l'agriculture.



3. Les résultats

La mise en œuvre des différentes approches a abouti à divers types de bénéfices, respectivement économique, social, culturel et écologique. Ces bénéfices sont les résultats directs des interventions. Autrement dit, ils sont perçus dans l'immédiat quasiment. En tant que tels, ils peuvent servir de base par la suite aux discussions concernant les futurs impacts, notamment en terme de conservation, qui seront perceptibles à moyen ou long terme. Ci-dessous un tableau décrivant les bénéfices perçus par type d'approche.

Tableau des bénéfices

Catégorie de bénéfice	Economique	Sociale	Ecologique	Culturelle
Type d'approche				
Le concours de « suivi écologique participatif » et les « contrats de conservation »	- microprojets de développement issus des primes du concours	- « droits » sur leur forêt - fierté d'être les « gardiens » de la forêt	- Renforcement de leurs connaissances sur les ressources naturelles, - Renforcement de capacité à protéger et gérer ces ressources - maintien des services environnementaux par la conservation	- Respect des autorités traditionnelles « Tangalamena »

L'approche intégrée « Santé, Population et Environnement » ou SPE	- Développement d'activités génératrices de revenus - Apprentissage des techniques agricoles améliorées	- Renforcement des capacités des « structures relais » ASBC ¹ , EFEN pour les actions de sensibilisation et d'encadrement local - Accès à la santé contraceptive (plus de 5000 femmes dans les communes couvertes par le projet), - la vaccination (plus de 3500 enfants vaccinés), - la nutrition, - l'éducation à l'hygiène (construction de 757 latrines et 627 fosses à ordures dans les zones d'intervention)	- Activités de reboisement - Gestion des ressources naturelles - Restauration forestière	
Le projet « Ecotourisme » suivant l'approche « chaîne de valeurs »	- Renforcement de capacités dans le domaine du tourisme (services de guidages ou de restauration...).			
L'approche « NODE »	- Développement des activités génératrices de revenus	-Développement organisationnel au niveau local -Renforcement de capacités organisationnelles et techniques	Pérennisation des services écologiques	
Le transfert de gestion		- Renforcement de capacité et structuration des communautés - Protection des droits des locaux par rapport aux étrangers - Sécurisation des terroirs villageois		
Le projet de restauration forestière TAMS	Acquisition des nouvelles techniques de production agricole concernant éventuellement des spéculations nouvelles	- Renforcement des capacités en termes de planification et de négociation avec des partenaires externes dont l'Etat et les ONG - Sécurisation foncière		

4. Analyse

a. Accompagner la participation dans l'expression des besoins :

Parmi les stratégies de la conservation et du développement, l'approche participative bénéficie aujourd'hui d'un large consensus comme étant une condition de réussite des projets. Mais dans quelles mesures est-elle efficace ?

Il ne faut pas oublier que les approches dites participatives ont lieu dans un cadre où les règles du jeu sont prédéfinies. A titre d'exemple, on sait que le montant des primes pour le concours de suivi écologique ne devrait pas dépasser un certain montant correspondant au coût d'opportunités calculé ; pour les transferts de gestion forestiers, la culture sur brûlis ne sera jamais admise bien qu'elle soit souvent d'une utilité vitale pour certains défricheurs etc. Aucune approche qui se veut participative n'échappe à cette règle; par conséquent, dire qu'un projet est participatif n'est pas suffisamment précis pour présumer de son efficacité à promouvoir la conservation à travers les bénéfices attendus. Par ailleurs, la participation reste un apprentissage conjoint.

Sans remettre en cause la participation, il est important de voir que la participation des communautés locales, en tant qu'expression de leurs besoins, doit être accompagnée. Parfois, il suffit de peu pour trouver la voie de la conservation. Comme preuve, citons l'initiative

locale spontanée de conserver le *damba* que nous aurions qualifiée d'improbable dans d'autres circonstances. Quand on n'a pas cette chance, la sensibilisation doit être renforcée.

Grand pêcheur, José a constaté que le *damba* est devenu très rare dans le lac, il est difficile d'en rencontrer. Son grand souci : la disparition de cette espèce qui fait la renommée de la région et du lac, une espèce endémique que ses enfants et sa génération ne connaîtront pas. Avec d'autres pêcheurs du village, il a décidé de sauver cette espèce. Ils vont restaurer l'habitat en cultivant des bambous, différentes espèces de plantes aquatiques qui servent de refuge et de zone nourricière aux poissons. Ils font appel aux techniciens du ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche pour les aider dans la pêche en captivité de cette espèce et de Conservation International à travers le système Node pour les appuyer financièrement et techniquement. Et pour arrêter la surexploitation, ils ont fait l'élevage de tilapia en même temps. Ce dernier sera une activité génératrice de revenu pour les pêcheurs. Source : Hajasoa Raoelivelo, Conservation International.

b. La nature des bénéfiques

La notion de bénéfice doit être définie avec précision car souvent, elle est assimilée à des **revenus monétaires** uniquement. La connotation monétaire du bénéfice domine les autres pourtant aussi importantes en tant que motivation à la conservation.

Parmi les **bénéfices sociaux, la protection des droits des communautés** s'est avérée être d'une importance capitale dans quelques cas de transfert de gestion. La protection face à des menaces telles que l'exploitation forestière ou minière ou l'exploration pétrolière est une préoccupation importante pour les communautés locales⁴. La protection des droits signifie pour les bénéficiaires une sécurisation des moyens de subsistance. Dans le Menabe, le transfert de gestion de la forêt d'Ambadira est perçu par les communautés bénéficiaires comme un moyen de se prémunir du risque de voir la forêt transformée en champs de canne à sucre⁵. Une telle transformation conférerait les droits, dont ceux de gérer les bénéfiques, à des tierces personnes au détriment des communautés. Il est important de noter que les droits sur cette forêt ne rapportent, du moins pour le moment, pas de l'argent comme dans le cas d'un transfert de gestion de lacs en faveur de pêcheurs. Autrement dit, la perception des bénéficiaires du transfert de gestion forestier dépasse les seuls revenus monétaires immédiats ; peut-être perçoivent-ils inconsciemment les bénéfiques potentiels et de loin plus durables de la forêt par rapport à une simple transformation en champ de canne à sucre, ce qui serait sans doute un pas vers la conservation motivée par les bénéfiques des services environnementaux.

Quant aux bénéfiques culturels, ils sont rarement évoqués en tant qu'incitation propre des communautés locales à la conservation alors qu'ils ont un potentiel réel. A titre d'exemple, c'est la valeur culturelle attachée au *damba*⁶ dans le Lac Kinkony qui justifie les efforts pour la conservation de cette espèce. Même si ce poisson est consommé, il fait aussi surtout partie de l'identité culturelle des communautés concernées, ce qui explique au moins en partie l'initiative locale de sa conservation.

Le renforcement de capacités représente également un bénéfice à ne pas sous estimer même si souvent, il touche des sphères sociales restreintes. On peut citer quelques exemples de savoir-faire transmis, à savoir la mise en œuvre d'inventaires écologiques dans le cadre des Suivi-Ecologiques Participatifs, la gestion budgétaire dans le cadre des financements NODE,

⁴ Martin NICOLL, 2008, communication personnelle.

⁵ Lala J. RAKOTONIAINA, 2008, communication personnelle.

⁶ *Damba* ou *Paretropus petiti*: Poisson endémique du Lac Kinkony. Le projet de conservation de cette espèce est financé par Conservation International à travers les fonds NODE

l'organisation sociale au sein d'une communauté dans les transferts de gestion ou encore la participation aux processus de planification pour le projet TAMS. Les personnes « converties » aux nouveautés peuvent devenir spontanément les meilleurs sensibilisateurs/formateurs pour les populations qu'ils fréquentent.

A Vohipeno Mahabo-Magnanivo, *Lepironia mucronata* ou *Mahampy* (Cyperaceae) de son nom vernaculaire, utilisée dans la vannerie, menacée de surexploitation dans son milieu forestier d'origine, a été plantée dans les marécages. Elle a été tellement adaptée à son nouveau milieu que la production de biomasse a permis à des associations locales d'en faire des paniers artisanaux. Les techniques de confection ont été améliorées en s'inspirant de celles utilisées par les vanneries à Ambositra. La production est écoulée aux Etats-Unis, au principal client dénommé « Blessing Basket », grâce à des négociations par l'intermédiaire du MBG. A chaque envoi, les ventes atteignent la somme de 120000 USD, soit 4000 paniers à 30 USD la pièce. Sans doute, les chiffres de vente sont motivants. Mais le développement de cette entreprise artisanale touche d'autres dimensions des bénéfices, en l'occurrence :

- environnemental : avant tout, le bénéfice est la conservation de la plante dans son milieu naturel d'origine. Conservation International y a contribué par une campagne de sensibilisation à la conservation de la forêt. Plus encore, l'espèce est maintenant disponible en plantation ;
- culturel : la vannerie est une activité ancienne, même si elle a été améliorée grâce aux expériences importées d'Ambositra ;
- social : l'organisation sociale autour de cette activité est remarquable sinon, le maintien voire l'amélioration des ventes à l'extérieur ne serait pas possible et pourrait même au contraire engendrer des conflits compte tenu de la taille des enjeux financiers. De plus, une partie des bénéfices ont été investies dans la construction d'une école et la réhabilitation d'un hôpital à l'initiative des communautés locales.

Source : Bruno Rajaspera, Conservation International.

c. Les modalités de partage des bénéfices

Les bénéfices économiques ont parfois un caractère exclusif, du fait qu'ils ne profitent pas à tous les groupes d'individus ou de ménages de la même manière. Par contre, les bénéfices culturels seraient mieux partagés, étant donné que la culture est une valeur partagée par les communautés. Dans le cas des bénéfices sociaux, nous ne pourrions pas toujours en dire autant selon le cas considéré. La redistribution devient immédiatement problématique dès lors que les bénéfices sociopolitiques engendrent des bénéfices monétaires. Ainsi, la protection des forêts du Menabe contre la transformation en champs de canne à sucre peut être partagée par les populations riveraines car elle empêche justement la possibilité de créer les revenus monétaires potentiels liés à la canne à sucre. Par contre, un COBA de pêcheurs susciterait des jalousies pour les personnes exclues du droit de la pêche donc des revenus afférents.

Le fait que les bénéfices économiques soient plus individualisés ne suggère cependant pas qu'il faille les éviter. Au contraire, il faut les intégrer à d'autres approches afin qu'ils puissent renforcer la motivation des groupes ciblés. La redistribution est souhaitable, mais il ne faut cependant pas que les communautés en soient les parents pauvres ; leur part doit être conséquente aux efforts de conservation qu'ils consentent.

Dans une localité de Vondrozo, la réhabilitation d'un canal, d'une valeur de 3,8 millions d'ariary, a permis d'irriguer de nouveau 85 ha de rizières. Ces 85 ha sont travaillés par 100 ménages. Parmi ces derniers, 40 avaient auparavant l'habitude de défricher la forêt naturelle voisine, d'une superficie totale actuelle de 5000 ha, à raison de 0,5 ha par an chacune. Ainsi, grâce à la réhabilitation de ce canal, au moins 20 ha de défrichement auront été évitées dans les prochaines années.

Source : Michel Randriambololona, Conservation International.

d. Plus d'interventions des secteurs public et privé :

L'Etat, à travers ses services déconcentrés, garde une certaine expertise des situations locales mais, surtout, il bénéficie d'un capital symbolique acquis malgré les contestations et critiques que les agents de l'administration peuvent essuyer. De nos jours, l'Etat lui-même se veut plus présent localement grâce à une politique de décentralisation en cours de mise en place. On peut le voir à travers les structures administratives nouvelles comme les 22 régions, ou encore dans la création des lois sur la décentralisation de la gestion des ressources naturelles comme la loi GELOSE de 1996.

De plus en plus, les organismes de développement et de conservation accordent plus d'importance à la collaboration effective de l'Etat par le biais des Régions ou des Communes. Un exemple nous vient du Melaky où la conservation à Manambolomaty et Tsimembo est une priorité du MAP au niveau régional, afin de conserver des ressources naturelles pour le développement de la région. Dans le Menabe, la Région s'est engagée dans la création des NAP en ordonnant l'extension de la superficie (320 ha de plus) du paysage de baobabs pour la conservation et la restauration. Ce paysage constitue une attraction importante pour le tourisme dans la région et un emblème de Madagascar⁷. Désormais, ce sont la Région et la Commune qui se positionnent comme partenaires effectifs et incontournables du développement et de la conservation en lieu et place de l'Etat central. Il est attendu que ces institutions régionales ou locales soient plus efficaces.

Quant au secteur privé, son implication dans le développement et la conservation est acquise pour ne parler que des investissements écotouristiques. Ainsi, suite à l'ouverture des circuits touristiques du lac Tsimanampetsotse, des hôtels ont été créés grâce à des investissements locaux. Une tendance se dessine, celle de la participation progressive des acteurs locaux dans les investissements, ce qui est prometteur pour un partage local des bénéfices et par conséquent pour la conservation comme les pressions sur les ressources naturelles proviennent notamment des communautés locales.

L'importance de la société civile ne se discute plus dans la promotion des bénéfices en faveur de l'environnement. Parallèlement, un mouvement en faveur des échelles locales et régionales anime l'administration et le secteur privé, ce qui ne peut qu'augmenter les chances de collaboration effective entre ces trois entités. Si on veut viser la motivation des communautés locales à la conservation à travers les bénéfices, il faut profiter de cette conjoncture sociopolitique favorable à la responsabilisation de tous les acteurs locaux, publiques ou privés.

⁷ Martin NICOLL, 2008 : communication personnelle.

5. Conclusion

Les expériences actuelles ne permettent pas encore d'affirmer avec certitude que les bénéfices aux communautés motiveront systématiquement la conservation même si quelques paramètres ont été identifiés comme faisant partie des conditions nécessaires.

Les bénéfices seront d'autant plus légitimes qu'ils profiteront à un nombre élevé d'individus et sans perturber l'ordre social et politique. Dans ce sens, les bénéfices sociaux et culturels sont les mieux appropriés. Parmi eux, il faut signaler particulièrement l'argument sacré et la protection des droits des communautés. Quant aux revenus, ils auront de meilleurs impacts sur la conservation s'ils ne créent pas des perturbations sociopolitiques.

Concernant l'identification des bénéfices, le fait de procéder par les méthodes de diagnostic participatif ne garantit pas que les bénéfices motivent vraiment la conservation. Dans une certaine mesure, la notion d'attente des communautés pourrait être inappropriée car incompatible avec les objectifs de conservation. De ce fait, accompagner les communautés dans l'expression de leurs attentes est nécessaire. Quelques exemples prouvent que la conservation est un bénéfice valable en soi.

Une initiative de conservation quelconque devrait désormais impliquer les collectivités décentralisées soit la Région et la Commune. Ces dernières assurent non seulement la légalité, donc une certaine sécurisation par l'Etat qui se manifeste notamment par la protection des droits des bénéficiaires, mais aussi une sensibilisation convaincante. En effet, dans d'autres circonstances, un des facteurs de blocage de la réalisation d'un projet au niveau local est le doute envers l'engagement ou non de l'Etat.

Quoiqu'il en soit, les relations entre bénéfices aux communautés et conservation sont complexes. Concilier ces deux aspects sera certainement plus facile dans un esprit de protection des modes de vie traditionnels. Plusieurs nouvelles aires protégées intègrent les transferts de gestion qui protègent les modes de vie traditionnelles utilisant l'exploitation rationnelle des ressources naturelles. Si ceci est possible dans le cadre d'exploitation des ressources naturelles, alors il devrait encore l'être davantage dans le cadre de gestion conservatrice sans exploitation mais combinée à d'autres bénéfices, sociaux ou culturels. En définitive, la protection des modes de vie traditionnels devrait être une mesure de précaution en attendant que les liens clairs de causalité soient établis entre les bénéfices aux communautés et la conservation.

Enfin, la conservation est indissociable du développement. Bien que l'on tente de maximiser les bénéfices tirés de la conservation pour parvenir au développement local, la conservation possède ses limites dans la satisfaction des attentes locales, notamment concernant les besoins vitaux liés aux moyens de subsistance qui s'accroît en milieu rural. De ce fait, la complémentarité et la synergie avec d'autres secteurs s'avère indispensable. Le rôle de l'Etat est primordial dans le partenariat et la levée de fonds pour assurer le développement de ces zones enclavées.

6. Les recommandations

Au-delà des bénéfices économiques...

Les expériences récentes sur terrain indiquent que les revenus issus de la conservation ou autres appuis financiers ne répondent pas suffisamment aux attentes des communautés. On pourrait également orienter les besoins des communautés. En effet, il y a une gamme

importante d'autres bénéfiques pas ou peu exprimés mais qui ont leur importance. Il est probable qu'il soit plus logique et plus désirable de soutenir la consolidation d'autres bénéfiques prioritaires au début du processus d'établissement des nouvelles aires protégées. Afin d'atteindre les objectifs de conservation, il serait plus judicieux de considérer d'autres types de bénéfiques à savoir social, culturel ou écologique etc. Les bénéfiques financiers sont et resteront toujours profitables pour des individus ou des ménages, mais ils doivent être replacés dans les contextes communautaires pour être efficaces vis-à-vis de la conservation.

Synergie des approches

L'efficacité d'une approche quelconque dépend de son adaptation au contexte. Les bénéfiques pouvant inciter à la conservation sont multiples, et chacun possède ses avantages et inconvénients. La complexité des situations locales suggère une diversification et une synergie de différentes approches simultanées pour tenter de satisfaire la communauté dans son ensemble. Il est vrai qu'un projet donné est toujours limité par les moyens à disposition au moment de la planification stratégique. Néanmoins, il est possible, dès lors qu'on penche pour une approche participative, de réfléchir d'avance aux questions relatives à la nature et la distribution des bénéfiques : les bénéfiques devraient dans la mesure du possible être largement distribués pour être légitimes et par conséquent motivants envers la conservation. Les activités génératrices de revenus sont souhaitables si et seulement s'ils cadrent bien dans le contexte social et politique. Les bénéfiques culturels et sociaux sont par nature communautaires, ce qui en fait des objectifs privilégiés ; il est important de retenir que ces bénéfiques existent même s'ils ne sont pas toujours déclarés par les communautés comme étant les priorités. Il est recommandé de les rechercher systématiquement et de les combiner aux autres types de bénéfiques comme les revenus pour renforcer la motivation des communautés pour la conservation.

La nécessité de la collaboration et de synergie entre divers secteurs

Les actions de conservation trouvent parfois des difficultés à être appropriées par les communautés locales du fait que les bénéfiques qu'elles apportent ne répondent pas directement à leurs priorités de développement. Comme il a été mentionné plus haut, la hiérarchisation des besoins fait émerger la sécurité alimentaire comme besoin vital, un élément que la conservation à elle seule n'arrive pas toujours à satisfaire. Les organismes de conservation qui appuient ces communautés se retrouvent limités dans leurs interventions, voire impuissants face à ces demandes dans des zones retirées ou enclavées, loin des zones d'intervention des autres projets de développement. C'est dans ces situations que les collaborations, les alliances entre acteurs de conservation et de développement sont nécessaires. La recherche des ressources et le développement de ces alliances seraient facilités par l'intervention de l'Etat.

L'Etat a donc un rôle important à jouer dans la planification spatiale des interventions des acteurs sur le terrain pour obtenir une synergie d'actions entre divers secteurs. Le rôle des Régions et des Communes serait à préciser dans ce sens.

Le rôle de l'Etat

Quelles que soient les approches considérées, leur efficacité ne sera optimale que si le contexte est favorable. L'avènement des approches participatives a propulsé les communautés locales au premier plan. Cependant, l'Etat reste jusqu'à preuve du contraire, le principal décideur. On a tendance à sous estimer son existence, son expertise, et son capital symbolique est inégalable. Le fait est qu'actuellement, les organismes d'appui sur le terrain recherchent la collaboration de l'Etat ; cette initiative est louable et elle est fortement

encouragée. Le rôle de l'Etat reste cependant à préciser. S'agissant de la promotion du développement et de la conservation à l'échelle locale, les collectivités décentralisées à travers la Région et la Commune devraient être les premiers concernés. L'Etat central serait en effet trop éloigné des réalités locales ; l'implication de la Région et de la Commune voudrait cependant qu'elles trouvent aussi leur compte dans les bénéfices de la conservation au même titre que les autres acteurs, en l'occurrence les communautés locales, les privés et la société civile.

La pérennisation des bénéfices : un élément clé pour la pérennisation des actions de conservation

Le grand défi pour toute action de conservation lié au bien-être humain reste la question de pérennisation. Il s'agit de la pérennisation des actions menées, des structures mises en place, des moyens à utiliser, tout cela qui reste tributaire de la motivation des acteurs concernés, avec une totale appropriation du processus par la base, que l'on obtient par la pérennisation des bénéfices perçus.

Tout projet ou programme oeuvrant sur le terrain devra développer une stratégie pour pouvoir assurer cette continuité des actions sur le long terme.

Cette question de pérennisation pourrait être traitée en capitalisant les expériences probantes liant la conservation et le bien-être humain avec une perception évidente des bénéfices au niveau local, puis voir comment ces expériences peuvent être répliquées, intensifiées et mises à l'échelle (*scaling-up*).

REFERENCES

Association Mahafehy, PSDR. Plan communal de développement, Commune rurale de Fetraomby, Sous-préfecture de Moramanga de Brickaville. Janvier 2003.

Borrini-Feyerabend, G., Dudley N., 2005 Elan Durban... Nouvelles perspectives pour les aires protégées à Madagascar. Rapport de consultance à Madagascar sur la mise en place des aires protégées. WXPA, IUCN, CEESP

Borrini-Feyerabend, G., Kothari A., Oviedo G., 2006. Communautés autochtones et locales et Aires Protégées. Promouvoir l'Equité et une conservation renforcée. Guide sur la politique et la pratique pour les aires protégées cogérées et les aires conservées par les communautés. Commission Mondiale sur les Aires Protégées : 48-52

Comité Multilocal de Planification. 2005. Tandavanala, Gazety Boky Fifandraisana. Bulletin d'information. USAID, ERI

Comité Multilocal de Planification. 2006. Tandavanala, Gazety Boky Fifandraisana. Bulletin d'information. USAID, ERI

Conservation International, 2008. Linking Forests, Climate Change and Biodiversity. Bulletin d'information. Conservation International Washington, DC

Conservation International, 2008. Suivi des résultats de la conservation de la biodiversité à Madagascar. Bulletin d'information. Conservation International Washington, DC

Conservation International, 2008. Au service de la conservation et du développement durable. Rapport d'activités pour la période 2006-2008. Conservation International Madagascar, Antananarivo.

Eco Regional Initiatives - Fianarantsoa 2007. Programme « Haren'Ala » NODE « Fruits of the forest »
Rapport annuel d'activités 2007

Eco Regional Initiatives - Toamasina 2008. Programme « Corridor des Indris»
Rapport semestriel d'activités 2007

ERI/ USAID. Les Enquêtes appréciatives Commune Rurale de Morarano District de Moramanga, Region Alaotra-Mangoro. Déc., 2006.

Government of Madagascar. 2007. Madagascar Action Plan.

Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts et du Tourisme, 2008 Le Système d'Aires Protégées de Madagascar. Bulletin d'information. USAID, MIARO, WWF

Mogelgaard K, and Patterson K. P. 2007. Les liens entre Population, Santé et Environnement dans la province de Fianarantsoa à Madagascar. Population Reference Bureau.. Bulletin d'information. PRB Washington, DC

ONG ADIDI (Arovy Didy Diény Izao), Equipe MIRAY. Plan Communal de développement, Commune rurale de Didy. Mai 2002.

ONE- CTA Zone Est, PNUD. Plan Communal de développement, (Draft) Commune rurale de Maroseranana, Sous préfecture de Brickaville, Région Toamasina, province autonome de Toamasina. 2001.

ONE- CTA Zone Est, PNUD. Plan Communal de développement, (Draft) Commune rurale d'Ambohimananana, Sous préfecture de Brickaville, Région Toamasina, province autonome de Toamasina. 2001.

SAGE Toamasina/ Programme ERI/ USAID. Plan Communal de développement, D'Andranobolaha, District de Toamasina II, Région Atsinanana, Province Autonome de Toamasina...

Schmid, J., and L.E. Alonso (eds). 2005. A rapid biological assessment of the Mantadia-Zahamena Corridor, Madagascar.

RAP Bulletin of Biological Assessment No.32. Conservation International. Washington, DC.